



## Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 14 novembre 2019

n° 164-19 C

**Objet : RS - Approbation d'une avance sur subvention au club du SOC Natation**

- date de convocation le 08 novembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi quatorze novembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, salle La Bisserraine, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 56

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Emmanuelle Andrevon
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet - Yvette Fetaz
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Julien Donzel
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar - Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton - Bruno Stelian
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Anne Routin
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	Pierre Hemar
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Françoise Bovier-Lapierre à Driss Bourida - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Nathalie Colin-Cocchi à Sylvie Koska - de Marie-José Dussauge à Walter Sartori - de Delphine Julien à Patrick Roulet - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux - de Pascal Mithieux à Anne Routin - de Lionel Mithieux à Suzanne Boucher - de Josette Rémy à Julien Donzel - de Isabelle Rousseau à Jean-Claude Davoine - de Sylvie Vuillermet à Christiane Boisselon

- conseillers excusés : 12

Philippe Bard - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Marie Perrier - Damien Regairaz

### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

## Conseil communautaire du 14 novembre 2019

délibération n° 164-19 C

objet **RS - Approbation d'une avance sur subvention au club du SOC Natation**

---

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que le SOC Natation est le principal club utilisateur de la piscine de Buisson Rond avec environ 18 % des créneaux du bassin de 50 m et 768 licenciés pour la saison 2018/2019, dernière saison se déroulant entièrement à la piscine de Buisson Rond. Le club a toujours été freiné dans son développement par le manque de lignes d'eau et se voit contraint de refuser chaque année environ une centaine de licenciés.

Dans le cadre du plan piscines de l'agglomération, et notamment de la construction de la piscine aqualudique du Stade, le SOC Natation a lancé à partir de la saison 2017/2018 un projet de développement visant à structurer et professionnaliser le club et consistant notamment à salarier une personne supplémentaire afin d'avoir un réel responsable administratif et sportif.

A cette étape de l'avancement du plan piscines, l'agglomération devait disposer de deux piscines ouvertes à l'année dès 2019, ce qui permettait au club de bénéficier de davantage de lignes d'eau et donc d'augmenter ses recettes grâce à un nombre de licenciés plus élevé.

Ainsi, durant les saisons 2017/2018 et 2018/2019, le club avait projeté d'absorber ce surcoût en utilisant ses réserves, d'où les résultats financiers négatifs, prévisibles mais assumés, suivants :

- 2017/2018 : - 24 881 €,
- 2018/2019 : - 23 350 €.

Or, à l'automne 2018, l'agglomération a décidé, dans un objectif d'optimisation budgétaire et organisationnelle, de profiter de l'ouverture de la piscine aqualudique du Stade pour réhabiliter concomitamment la piscine de Buisson Rond, cette dernière n'ayant pas bénéficié de travaux importants depuis une vingtaine d'années.

En conséquence de ce nouveau calendrier de travaux, le club :

- doit attendre une saison de plus (2019/2020) avant de disposer de créneaux supplémentaires avec deux piscines,
- perdra 20 % de créneaux à l'ouverture de la piscine du Stade durant cette saison 2019/2020 dans la mesure où la surface « sportive » de la piscine aqualudique du Stade (8 lignes de 25 m, soit 525 m<sup>2</sup>) est 30 % inférieure à celle de la piscine de Buisson Rond (6 lignes de 50 m, soit 750 m<sup>2</sup>).

Le club a donc dû limiter les inscriptions de la nouvelle saison en septembre 2019 à 620 licenciés, soit une diminution de 20 %, représentant un manque à gagner d'environ 30 000 €.

A cela s'ajoute l'impossibilité d'organiser son meeting en bassin de 50 m, soit une perte supplémentaire de 10 000 €. Parallèlement, le bon niveau des nageurs et les modifications des règlements fédéraux supposent une participation à davantage de compétitions, soit une charge supplémentaire de 5 000 €.

Le club présente donc un budget prévisionnel, pour cette saison 2019/2020, en déficit de 45 000 € qu'il ne pourra pas supporter seul. C'est pourquoi il demande exceptionnellement une aide à l'agglomération de 25 000 €, correspondante non pas à la totalité de son déficit mais uniquement à la perte de recettes dues à la diminution de licenciés, conséquence de la phase de transition avec l'ouverture unique de la piscine aqualudique du Stade.

Compte tenu de l'aspect conjoncturel et non structurel de cette situation, ainsi que de la solidité et de la gestion saine du club dans son activité quotidienne, il est proposé d'opérer un redéploiement de crédits sur le budget de fonctionnement 2019 sans demande de crédits supplémentaires pour répondre à la demande exceptionnelle du club.

L'avance sur subvention de 25 000 € à l'association SOC Natation (qui s'ajoute à la subvention annuelle 2019 au titre du dispositif « Sport et Rayonnement ») entraînera une retenue de 5 000 € sur les subventions allouées entre 2021 et 2025.

**Vu** la délibération n° 093-07 C du Conseil communautaire du 28 juin 2007 approuvant le dispositif « Sport et Rayonnement »,

**Vu** l'avis de la commission équipements collectifs du 22 octobre 2019,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** **approuve** le versement d'une avance sur subvention de 25 000 € au SOC Natation,

**Article 2 :** **autorise** le président ou son représentant à signer la convention afférente.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 164-19 C

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une avance sur subvention au club du SOC Natation

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 3 - Aux clubs sportifs professionnels

Date de l'acte : 14 novembre 2019

Annexe(s) : Convention entre Grand Chambéry et le SOC Natation

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191114-lmc1H22684H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22684H1

Date de transmission en Préfecture : 26 novembre 2019

Date de réception en Préfecture : 26 novembre 2019

Période d'affichage : du au